



Triboulot Jean-Marie / ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

### Aménagement des forêts communale et sectionale de la commune de Faux-La-Montagne

2022 - 2041

Département (s) : 23 - Creuse

Surface retenue pour la gestion : 24,46 ha

Altitudes extrêmes : 570 m - 777 m

Premier aménagement

Schéma régional d'aménagement : Plateaux du Limousin

## **Présentation de l'aménagement des forêts communale et sectionale de la commune de Faux-La-Montagne**

-----

### **Historique**

La forêt communale de Faux-La-Montagne (12,93 ha) provient d'acquisitions faites par la commune en 2005. Le régime forestier leur a été appliqué par arrêtés préfectoraux du 12/12/2005 et du 5/02/2021. La forêt sectionale de Régeat (11,53 ha) est un bien appartenant à la section depuis des temps immémoriaux. Elle a bénéficié du régime forestier par arrêté préfectoral du 5/02/2021. Les forêts forment trois tènements disjoints.

### **Etat de la forêt en 2021**

La forêt communale se compose d'un premier bloc (parcelle 1) situé à proximité du lac et composé d'une futaie d'épicéa commun et d'une futaie de douglas toutes deux âgées de 51 ans. Ces peuplements sont de belle venue, mais un risque de dépérissement par attaque de scolytes existe pour le peuplement d'épicéa commun. Le second bloc (parcelle 2) se trouve en bordure du camping et se compose d'une futaie de douglas à l'est et d'une futaie de douglas clairière par la tempête de 1999 et mélangée de chêne, érable, bouleau et hêtre à l'ouest. Cette partie a vocation à accueillir des équipements pour le public (aménagements de clairières pour implantation d'arbres fruitiers, sentiers...)

La forêt sectionale de Régeat (parcelle 3) forme un bloc unique en limite de la forêt sectionale de Clupeau (commune de Tarnac), et comprend des accrus de chêne pédonculé évolués en futaie claire, une lande à bruyère et genévrier en cours de colonisation par le pin sylvestre, et des accrus de pin sylvestre évolués en futaie. Les accrus de chêne pédonculé montrent des signes d'affaiblissement au niveau de leur houppiers et il est souhaitable d'anticiper leur renouvellement sans attendre leur disparition. S'agissant de pionniers, leur durée de survie est désormais limitée.

L'ensemble des forêts est inclus dans le périmètre du PNR de Millevaches et dans la ZPS du plateau de Millevaches. La parcelle 2 est incluse dans le périmètre de protection de l'église Saint Etienne, monument historique inscrit. Les interventions dans cette parcelle supposeront une déclaration préalable au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

### **Choix de gestion pour la période 2022-2041**

La partie ouest de la parcelle 2 a pour objectif l'accueil du public selon les souhaits de la collectivité (création/agrandissement de trouées pour implantation d'arbres fruitiers, création de sentiers de découverte...). La partie est garde un objectif plus forestier mais avec un peuplement clair dont il sera intéressant d'observer l'évolution (installation de semis, évolution vers une structure plus ou moins irrégulière).

La lande à bruyère et genévrier de la parcelle 3 ainsi que les accrus de chêne et de pin qui la jouxtent au nord et à l'ouest seront classés en évolution naturelle. La partie sommitale de la lande pourra faire l'objet de travaux de restauration (extraction des pins colonisateurs), et si possible de pâturage pour son entretien.

La collectivité propriétaire a souhaité renouveler les peuplements de la parcelle 1 (épicéas et douglas) et une partie de ceux de la parcelle 3 (accrus de chêne) avec des essences mieux adaptées aux conditions de milieu, en les diversifiant et en réalisant des boisements mélangés. A partir des diagnostics de sol, des données météorologiques de Météo-France, et de l'outil « Climessences » permettant d'évaluer la compatibilité d'une essence avec le climat pressenti à l'horizon 2070 en scénario 4.5 moyen et 8.5 moyen, plusieurs essences ont été retenues, ainsi que des modalités de renouvellement diversifiées :

-pour le peuplement d'épicéa commun, le renouvellement se fera sous le couvert des arbres restants après deux passages en éclaircie, dans un futur proche (2028), par plantation en bande de cèdre de l'Atlas, chêne rouge d'Amérique et douglas, entre les cloisonnements d'exploitation ;

-pour celui de douglas, la régénération naturelle sera tentée, et le cèdre de l'Atlas pourra être installé en complément si celle-ci s'avère insuffisante ;

-pour les accrus de chêne, le renouvellement concernera la moitié de leur surface, et se fera par coupe rase par trouées de 30 ares, suivi d'un reboisement pour moitié de chêne rouge, robinier et érable sycomore en mélange, et pour l'autre moitié de mélèze d'Europe, cèdre l'Atlas et douglas en mélange.

L'adaptation des peuplements au changement climatique a véritablement été au cœur des choix du propriétaire. Bien entendu, ces choix restent évolutifs en fonction des connaissances sur le changement climatique et du développement à venir de nouveaux outils de simulation.

Les orientations d'ensemble sur les deux forêts sont véritablement multifonctionnelles.

# 1. ÉTAT DES LIEUX

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	Aménagement des forêts communale et sectionale de la commune de Faux-La-Montagne
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	23 - Creuse
Communes de situation	FAUX-LA-MONTAGNE
N° ONF de la région nationale IFN de référence	638- Plateau de Millevaches
Schéma régional d'aménagement de référence	Plateaux du Limousin

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2041

Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt communale de Faux-La-Montagne (parcelles 1 et 2)	F08230N	12 ha, 93a 40ca			
Forêt sectionale de Régeat (parcelle 3)	F30258T	11 ha, 53a 31ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	24 ha, 46a 71ca
Surface retenue pour la gestion	24,46 ha
Surface boisée en début d'aménagement	18,57 ha
Surface en sylviculture de production	13,07 ha

Une partie de la parcelle 3 comporte une lande à bruyère et genévrier bordée au nord par des accrus de chêne pédonculé et au sud-ouest par des accrus de pin sylvestre. Cet ensemble n'a pas d'objectif de production forestière mais un intérêt environnemental. **Voir carte de situation en annexe 1 et liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier en annexe 9.**

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 11 ha	faible	moyen 6 ha	fort 7 ha	24 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 24 ha	fort	24 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 18 ha	reconnu 6 ha	fort	24 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 24 ha	faible	moyen	fort	24 ha

L'enjeu écologique est reconnu du fait que les deux forêts sont incluses dans le périmètre du site Natura 2000 de la ZPS Plateau de Millevaches. L'enjeu social est reconnu pour la parcelle 2 dans la mesure où elle est incluse dans le périmètre de l'église Saint Etienne monument historique inscrit. En l'absence d'autres cadres réglementaires concernant les forêts (site inscrit/classé, périmètres de protection de captages...), l'enjeu social est faible sur les parcelles 1 et 3. Enfin, la forêt n'est pas concernée par les risques naturels dans la mesure où elle n'exerce pas un rôle de protection direct des populations résidant à l'aval (cas rencontrés en montagne avec protection contre les éboulements, les avalanches, les inondations...) L'enjeu de production est sans objet sur une partie de la parcelle 3 qui comporte une lande à genévrier et bruyère colonisée par le pin sylvestre et sur la partie ouest de la parcelle 2 à vocation d'accueil du public. L'enjeu de production est moyen sur le reste de la parcelle 3 et sur la partie est de la parcelle 2. Il est fort sur la parcelle 1 en raison du bon niveau de fertilité de la station. **Voir cartes des enjeux social et de production en annexe 2.**

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits	6 ha	
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

La parcelle 2 est incluse dans le périmètre du monument inscrit de l'église Saint Etienne. Les éventuelles interventions sylvicoles dans cette parcelle devront recevoir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional	24 ha	PNR Millevaches en Limousin
Charte Forestière de Territoire	24 ha	Charte du PNR Millevaches
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	24 ha	FR7412003 Plateau de Millevaches
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II	13 ha	n°74000044 Lac de Vassivière
Unités de conservation in situ des ressources génétiques		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Mesures de compensation environnementale en cours		
Contrats Natura 2000 en cours		
Zone de montagne	24 ha	
Loi littorale	24 ha	
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Les deux forêts sont incluses dans le périmètre du PNR de Millevaches en Limousin et dans la zone natura 2000 de la ZPS du Plateau de Millevaches. Selon les informations du PNR Millevaches, aucun nid d'espèce visée par la ZPS n'a été répertorié dans les forêts où à proximité. Les forêts sont situées en zone de montagne et concernées par la loi littoral (la totalité de la commune étant concernée).

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Aucun problème sanitaire grave n'a été recensé en 2021. Cependant, la futaie d'épicéa commun de la parcelle 1 présente deux petits foyers anciens de scolytes, et quelques arbres secs épars ayant dépéris pour d'autres causes. Ce peuplement dispose d'une durée de survie limitée (10 à 12 ans tout au plus) et son renouvellement est à prévoir. Les accrues de chêne pédonculé de la parcelle 3 sont de très faible vigueur et leur état sanitaire se dégradera à plus longue échéance. Ce peuplement pionnier a joué pleinement son rôle et évolue lentement vers son cycle de fin de vie.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	7 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

La parcelle 1 ne dispose pas de place de dépôt et le stockage ne peut se faire que sur une propriété privée qui relie le chemin rural à l'est de la parcelle et la RD 992. La sortie du chemin rural se fait d'ailleurs par cette parcelle. **Voir carte de la desserte en annexe 3.**

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	570 m	777 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
Type 1.2	Station développée sur roche magmatique (granite), en sommet ou versant, avec sol de 30 à 50cm de profondeur	17,95 ha	73%
Type 1.3	Station développée sur roche magmatique (granite), en sommet ou versant, avec sol de plus de 50cm de profondeur	6,51 ha	27%
TOTAL		24,46 ha	

Les forêts reposent sur des monzogranites et granodiorites générant des sols bruns acides de profondeur variable. Selon les données de météo-France pour la période 1981-2010, la pluviométrie annuelle s'élève à 1473mm dont 294mm de Juin à Août, avec une température moyenne de 9,4°C. Les projections faites avec l'outil Climesence en scénario moyen 8.5 annoncent des précipitations de l'ordre de 1130mm/an dont 180mm de Juin à Août. Le déficit hydrique de Juin à Août s'élèverait à 145mm. Dans ces conditions, le type de station 1.2 présente une fertilité moyenne en raison de la faible profondeur du sol et de son faible réservoir utile en eau ; il convient de lui réserver des essences frugales et moyennement exigeantes quant à l'alimentation en eau. Le type 1.3 présente une bonne fertilité avec un sol profond bien alimenté en eau ; il offre une plus large amplitude quant aux choix d'essences. **Voir carte des station en annexe 4.**

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
<b>Libellé</b>	
Douglas	49%
Chêne pédonculé	26%
Epicéa commun	20%
Pin sylvestre	5%
TOTAL	100%

Le chêne pédonculé et le pin sylvestre sont des essences spontanées qui ont peu à peu colonisé les anciennes landes à parcours délaissées par l'agriculture. Le douglas et l'épicéa commun ont été installés par plantation en 1970 pour la parcelle 1 et en 1981 et 1988 pour la parcelle 2.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FDOU	Futaie de douglas	9,18 ha	38%
FCHP	Accrus de chêne pédonculé	4,77 ha	20%
FEPC	Futaie d'épicéa commun	3,75 ha	15%
FP.S	Futaie de pin sylvestre	0,87 ha	4%
N	Lande à bruyère et genévrier	5,89 ha	24%
TOTAL		24,46 ha	

Les futaies de douglas et d'épicéa commun âgées de 51 ans de la parcelle 1 seront à renouveler durant cet aménagement, le renouvellement se faisant plus pressant pour l'épicéa commun dont la durée de survie est estimée à une dizaine d'années. La futaie de chêne pédonculé est parvenue au terme de son rôle de boisement pionnier et il convient d'anticiper son renouvellement, même s'il se fait moins pressant que celui de l'épicéa commun. **Voir carte des peuplements en annexe 5.**

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	13,07 ha	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	11,39 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>24,46 ha</b>	

Les zones à objectif d'accueil du public (parcelle 2) et environnemental (parcelle 3) sont classées hors sylviculture de production. Le reste de la surface a vocation à être traité en futaie régulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Cèdre de l'atlas	en mélange avec douglas et chêne rouge	3,75 ha	28,7%	80 ans	55 cm
Douglas	avec cèdre de l'Atlas en complément	5,48 ha	41,9%	65 ans	60 cm
Chêne rouge	avec robinier et érable sycomore en mélange	1,92 ha	14,7%	90 ans	60 cm
Mélèze d'Europe	avec douglas et cèdre de l'Atlas en mélange	1,92 ha	14,7%	65 ans	50 cm
<b>TOTAL</b>		<b>13,07 ha</b>			

Le peuplement d'épicéa commun de la parcelle 1 sera renouvelé par plantation sous couvert diffus par bandes avec du cèdre de l'Atlas et du douglas en mélange. Celui de douglas sera renouvelé naturellement, avec au besoin des compléments en cèdre de l'Atlas. Enfin, le peuplement de chêne pédonculé de la parcelle 3 sera renouvelé pour moitié de sa surface par trouées avec chêne rouge, érable sycomore et robinier en mélange et cèdre de l'Atlas, mélèze d'Europe et douglas en mélange. Le choix des essences à installer en régénération (hors régénération naturelle) sera à confirmer ou à modifier au moment des travaux en fonction de l'évolution des connaissances sur le changement climatique et des outils de simulation/projection de l'évolution du climat. **Voir annexe 6 : carte des essences objectifs.**

## 2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Aucune régénération n'a eu lieu par le passé.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>13,07 ha</b>		
Surface d'équilibre (Se)	0,00 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	10,91 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha		
Surface à ouvrir (So)	8,87 ha		
Surface à terminer (St)	5,55 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00 ha		
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution			
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0,00 ha</b>		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>0,00 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)			
Cible densité de perches à l'équilibre			
Etat général de maturité des peuplements			
<b>Indicateurs de renouvellement</b>		valeur observée	<b>note forêt</b>
Surface terrière			
% de la surface avec une régénération satisfaisante			
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)			
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

Les calculs relatifs à l'effort de régénération sont sans objet étant donné la surface concernée. Le peuplement de chêne de la parcelle 3 ne sera renouvelé que sur la moitié de sa surface (1,80 ha) et la coupe définitive de la futaie de douglas en parcelle 1 aura lieu au début de la période d'aménagement suivante.

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Peuplement en place en 2021
Code	Libellé							
REG	Régénération	1	U	7,07	7,07	7,07	3,75	Futaie de douglas et futaie d'épicéa commun
AME	Amélioration	2	A	2,16	2,16			Futaie de douglas
HSYACC	Hors sylviculture pour accueil du public	2	B	3,70	0,00			Futaie de douglas mélangée de chêne, érable et bouleau
REG	Régénération	3	A	3,84	3,84	1,80	1,80	Accrus de chêne pédonculé
HSN	Evolution naturelle	3	B	7,69	0,00			
<b>Totaux</b>				24,46	13,07	8,87	5,55	

Les peuplements de la parcelle 1 et une partie des accrus de chêne de la parcelle 3 sont classés en régénération. La partie est de la parcelle 2 est classée en amélioration. La partie ouest de la parcelle 2 est classée à vocation d'accueil du public. Le reste de la parcelle 3 est classé en évolution naturelle ; la partie sommitale comportant la lande à bruyère et genévrier moins colonisée par le pin pourra bénéficier d'une opération de restauration en vue de son maintien. **Voir carte d'aménagement en annexe 7.**

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de			Groupe	Surface totale UG	Surface à parcourir	Type de peuplement	Type de coupe	Volume présumé en m <sup>3</sup> /ha	Observations
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG							
2022	1	U	1	REG	7,07	3,75	FEPC	AMEL	90	prélèvement 33%
2022	1	U	2	REG	7,07	3,32	FDOU	E2	100	prélèvement 25%
2022	2	A		AME	2,16	2,16	FDOU	AMEL	35	
2022	2	B		HSY	3,70	3,70	FDOU	AMEL	40	
2024	3	A		REG	3,84	1,80	FCHP	RTR	120	
2027	1	U	1	REG	7,07	3,75	FEPC	AMEL	130	prélèvement 50%
2027	1	U	2	REG	7,07	3,32	FDOU	E3	100	prélèvement 25%
2031	1	U		REG	7,07	3,75	FEPC	AMEL	100	prélèvement 50%
2034	1	U	1	REG	7,07	3,75	FEPC	RA	100	
2034	1	U	2	REG	7,07	3,32	FDOU	RE	140	
2037	1	U		REG	7,07	3,32	FDOU	RS	140	
2040	1	U		REG	7,07	3,32	FDOU	RS	140	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	
volume bois fort total à récolter durant aménagement	4 080 m <sup>3</sup>

Le peuplement d'épicéa commun de la parcelle 1 sera régénéré par plantation sous couvert, en bandes. La densité sera ramenée à moins de 200t/ha en deux passages en coupe (2022 et 2027), et le reste du peuplement récolté en deux passages (2031 et 2034). La coupe prévue en 2022 sur l'unité de gestion 2B a pour objectif la création ou l'agrandissement de trouées et l'amélioration au profit des essences feuillues, ceci en préalable à un projet d'accueil du public. Pour cette coupe qui est incluse dans le périmètre de l'église, monument inscrit, une déclaration préalable au service départemental de l'architecture et du patrimoine sera nécessaire. Enfin, la coupe prévue en 2024 dans l'unité de gestion 3A consiste en la création de 6 trouées de 30 ares en préalable au reboisement.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Libellé des travaux	Unité de gestion	Surface	Coût /ha	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Reboisement en cèdre de l'Atlas (70%), chêne rouge (15%) et douglas (15%) sous couvert d'épicéa, par bandes et entretiens (dégagements et nettoyage). Plantation en potets travaillés manuels ; traitement répulsif contre le chevreuil sur résineux et protections individuelles (gainés) sur feuillus. Densité 3m x 2,50m.	1U	3,75			0 €	I
Reboisement par trouées de 30 ares en chêne rouge (50%), robinier (40%) et érable sycomore (10%) et entretiens (dégagements et nettoyage). Plantation en potets travaillés manuels et protections individuelles de type gaine.	3A	0,90			0 €	I
Reboisement par trouées de 30 ares en cèdre de l'Atlas (33%), douglas (33%) et mélèze d'Europe (33%) et entretiens (dégagements et nettoyage). Plantation en potets travaillés manuels et traitement répulsif contre le chevreuil.	3A	0,90			0 €	I
Mise en place des cloisonnements sylvicoles et premier dépressage en régénération naturelle	1U	3,32			0 €	I
<b>Total</b>					0 €	
<b>soit annuellement</b>					0 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

Le renouvellement du peuplement d'épicéa commun est prévu sous couvert afin d'éviter une coupe rase. Deux passages en coupe seront nécessaires pour abaisser suffisamment la densité et installer les plants dans les bandes entre les cloisonnements. Les épicéas restants seront ensuite extraits en deux coupes. Le renouvellement des accrus de chêne pédonculé en parcelle 3 sera opéré par création de trouées de 30 ares (pour une surface totale de 1,80 ha), une moitié avec un mélange de chêne rouge, robinier et érable sycomore et l'autre moitié avec un mélange de cèdre de l'Atlas, mélèze d'Europe et douglas. Ainsi, la moitié du peuplement sera renouvelée sur la durée du présent aménagement et l'autre partie sur la période d'aménagement suivante. Le choix des essences sera réexaminé au moment de la réalisation des travaux en fonction de l'évolution des connaissances sur le changement climatique et de celle des outils de projection/simulation. En fin de période d'aménagement, l'ouverture des cloisonnements sylvicoles ainsi qu'un premier dépressage sont prévus dans la régénération naturelle de douglas de la parcelle 1. La coupe définitive n'interviendra que sur la période d'aménagement suivante. Si des compléments de régénération naturelle sont nécessaires, ils pourront être réalisés en cèdre de l'Atlas. **Voir carte des travaux en annexe 8.**

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Coût total indicatif	Précautions / Observations	I/E*
<b>Total</b>				0 €	
<b>soit annuellement</b>				0 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

Aucun travaux d'infrastructure ne sont à prévoir.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	7,69 ha

Une surface de 7,69 ha en parcelle 3 composée d'une lande à callune et genévrier, d'accrus de chêne et de pin sylvestre a été classée en évolution naturelle. La partie sommitale de la lande pourra bénéficier d'une action de restauration (coupe et extraction des pins sylvestres qui la colonisent) afin de la faire perdurer. Un pâturage par des ovins pourra aider à son entretien ultérieur.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	non
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	sans objet

Les actions réalisables dans les forêts en fonction de leurs caractéristiques ont été retenues.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	<b>Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable</b>

Les forêts sont incluses dans la ZPS du Plateau de Millevaches mais aucun nid d'espèces visées par celle-ci n'a été répertorié dans ou à proximité immédiate des forêts. Le programme d'action de l'aménagement ne génère donc pas d'effet dommageable pour les espèces.

Le bilan prévisionnel est positif grâce aux volumes et à la qualité des peuplements de la parcelle 1 qui seront renouvelés et constitueront la principale source de revenus. Cela permettra aussi de débiter le renouvellement des accrus de chêne pédonculé de la parcelle 3.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

**Rédigé le** 06/08/2021  
par Le chef de projet aménagement  
Signé : J-P LAVERGNE

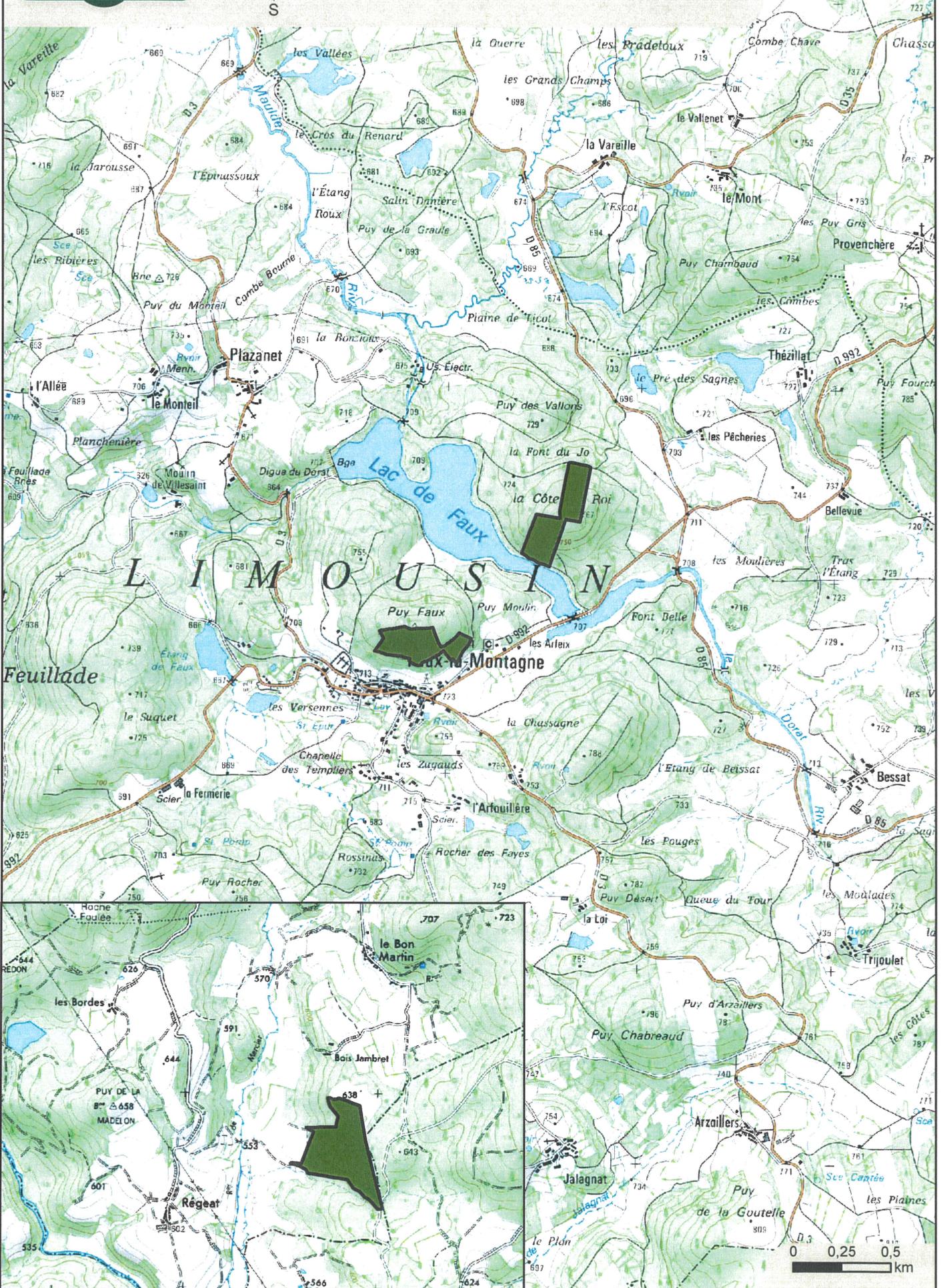


**Vérifié le** 17/09/2021  
par Le responsable Forêt de l'agence  
Signé : J-B SCHNEIDER

**Proposé le**  
par  
Signé : saisir NOM et PRENOM de la personne ayant proposé

## ANNEXES

- 1 Carte de situation sur fond I.G.N au 1/25.000è
- 2 Carte des enjeux social et de production
- 3 Carte de la desserte
- 4 Carte des stations forestières
- 5 Carte des peuplements forestiers
- 6 Carte des essences objectifs
- 7 Carte d'aménagement
- 8 Carte des travaux
- 9 Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- 10 Evaluation des incidences Natura 2000





-  enjeu de production fort
-  enjeu de production moyen
-  aucun enjeu de production



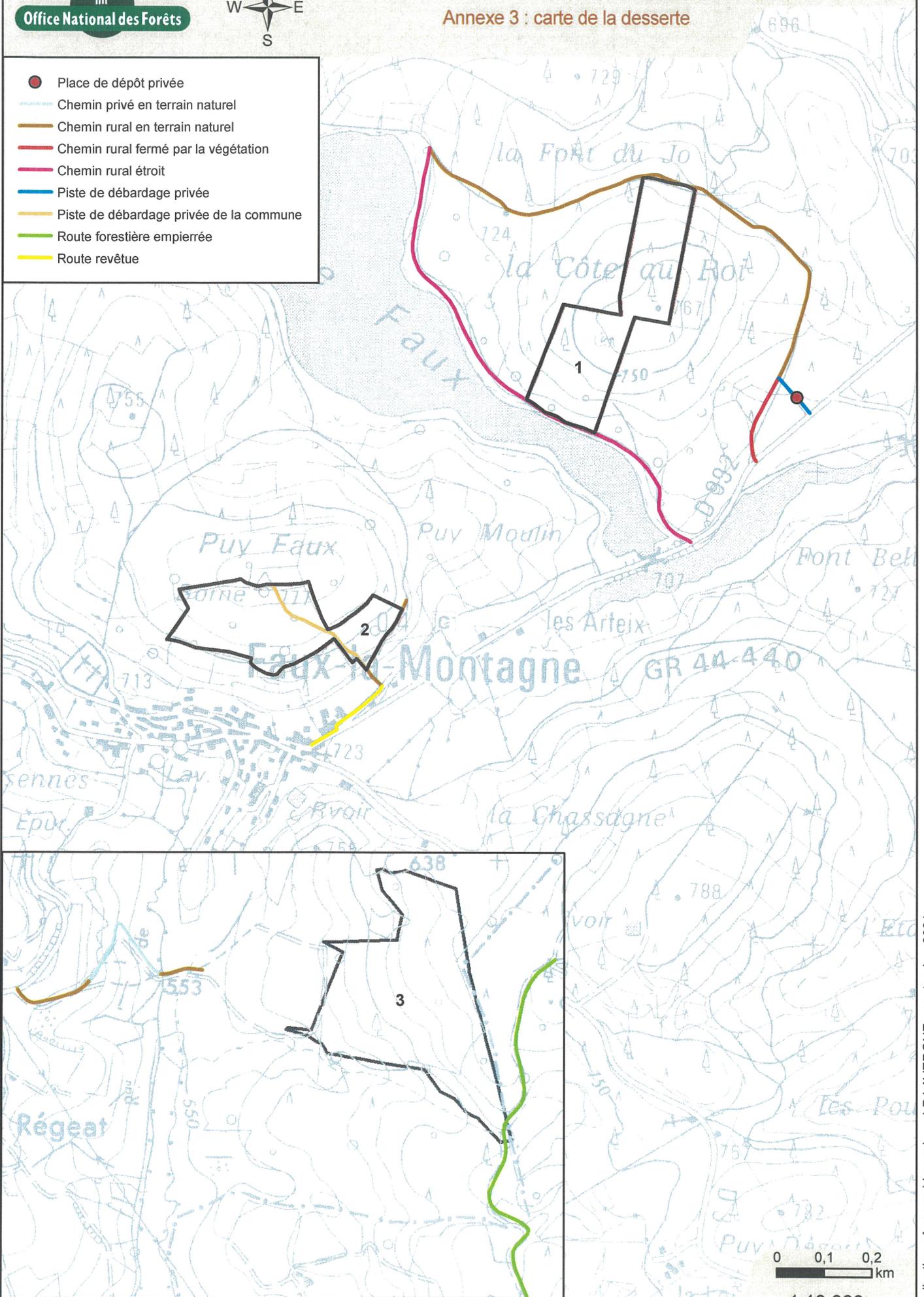


-  Eglise monument historique inscrit
-  Périmètre de protection de 500m du monument
-  enjeu faible
-  enjeu moyen



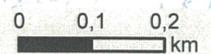
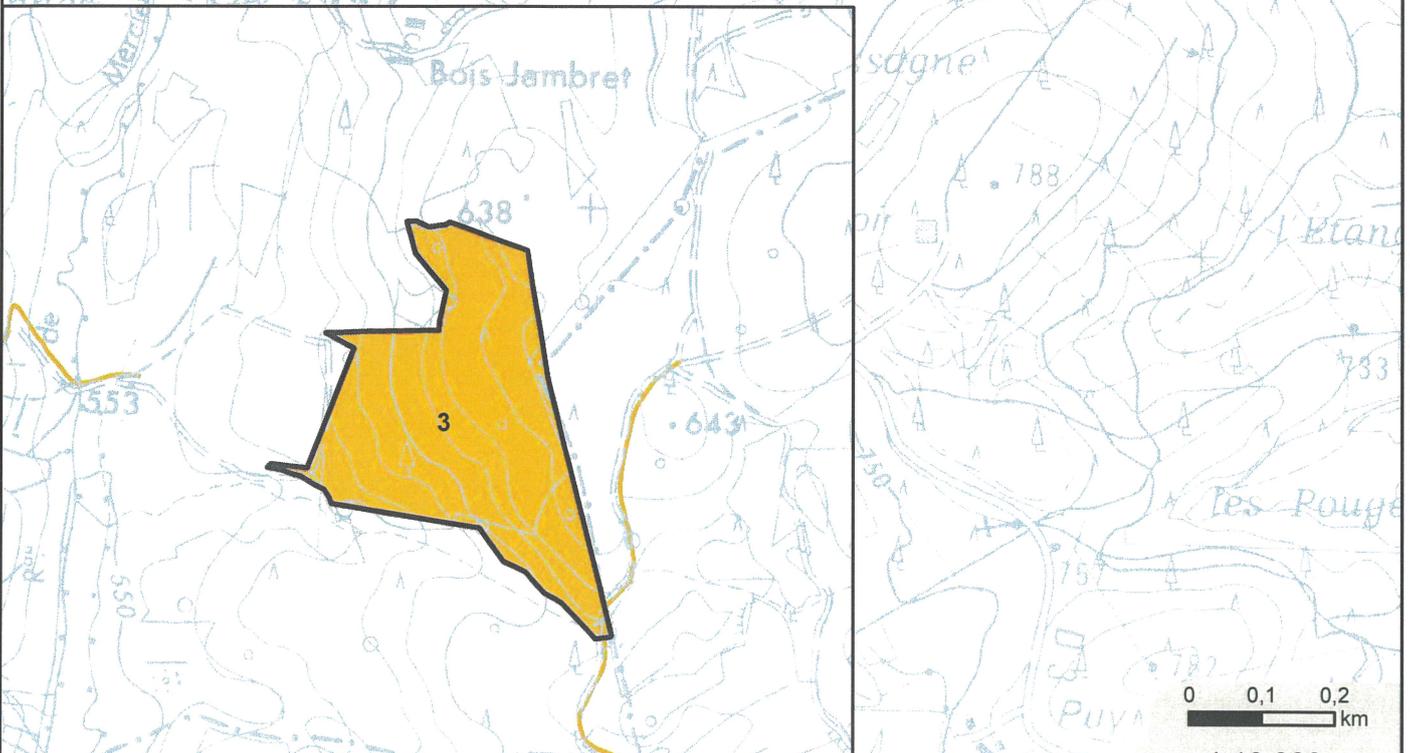
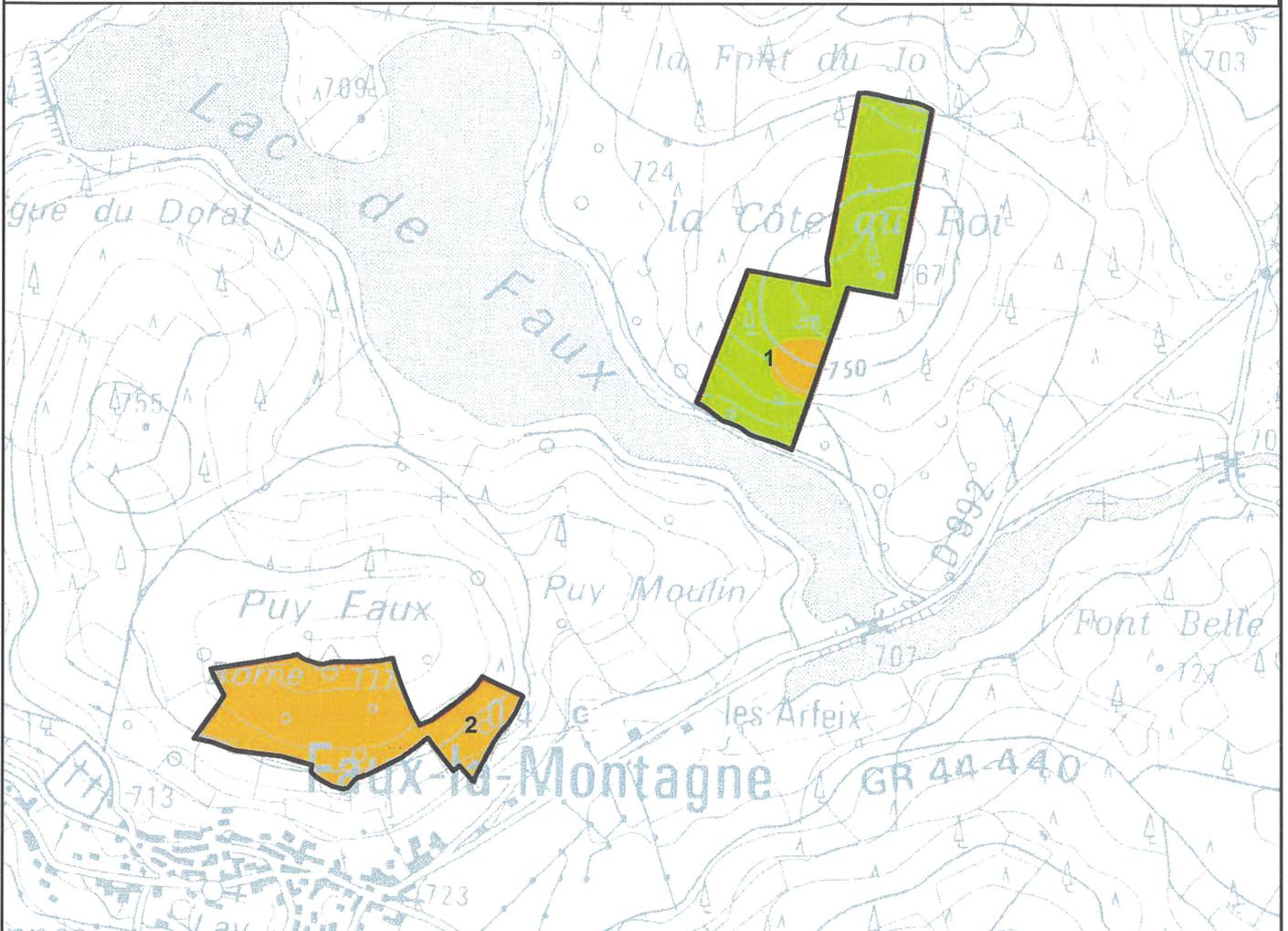


- Place de dépôt privée
- Chemin privé en terrain naturel
- Chemin rural en terrain naturel
- Chemin rural fermé par la végétation
- Chemin rural étroit
- Piste de débardage privée
- Piste de débardage privée de la commune
- Route forestière empierrée
- Route revêtue





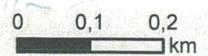
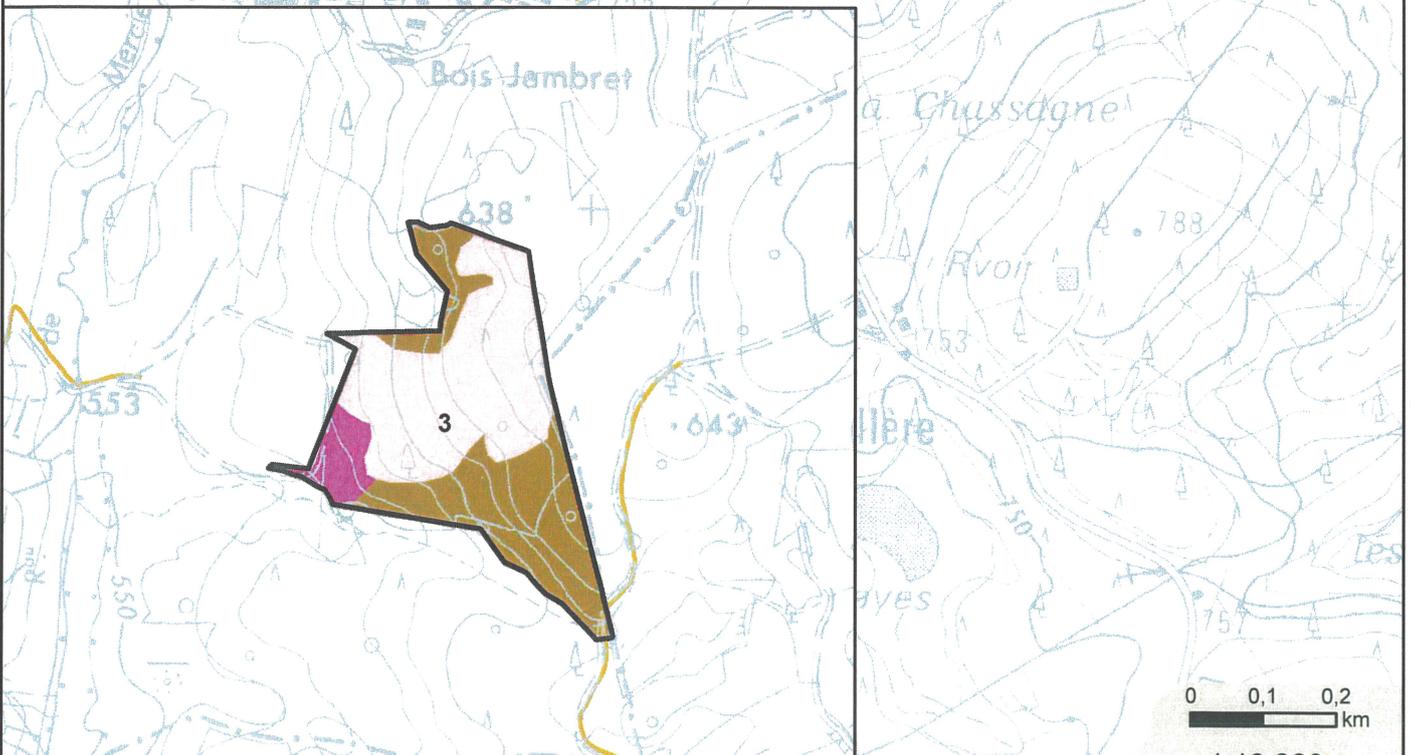
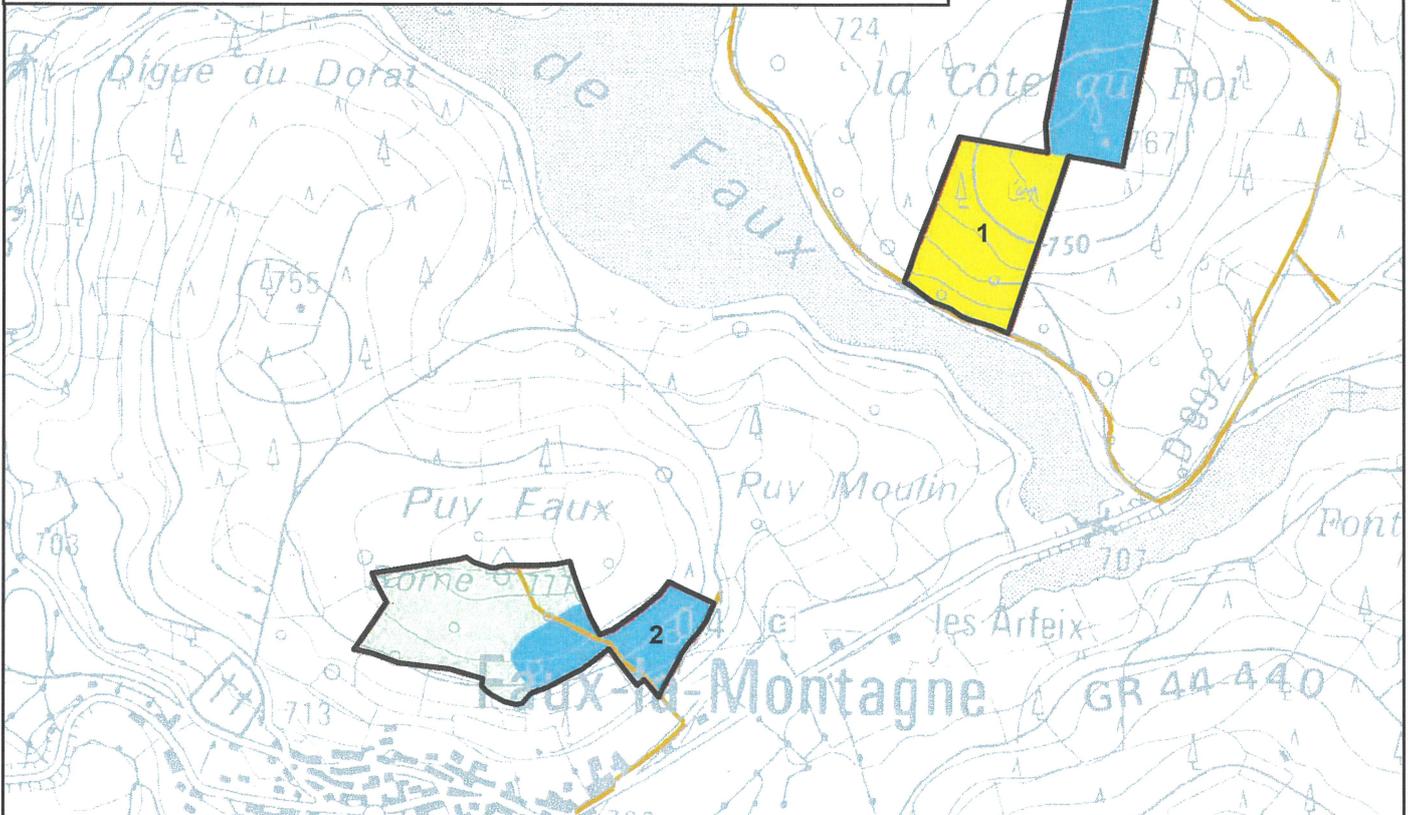
-  Type 1.2 : station développée sur roche magmatique (granite), en sommet ou versant, avec sol de 30 à 50cm de profondeur
-  Type 1.3 : station développée sur roche magmatique (granite), en sommet ou versant, avec sol de plus de 50cm de profondeur



1:10 000



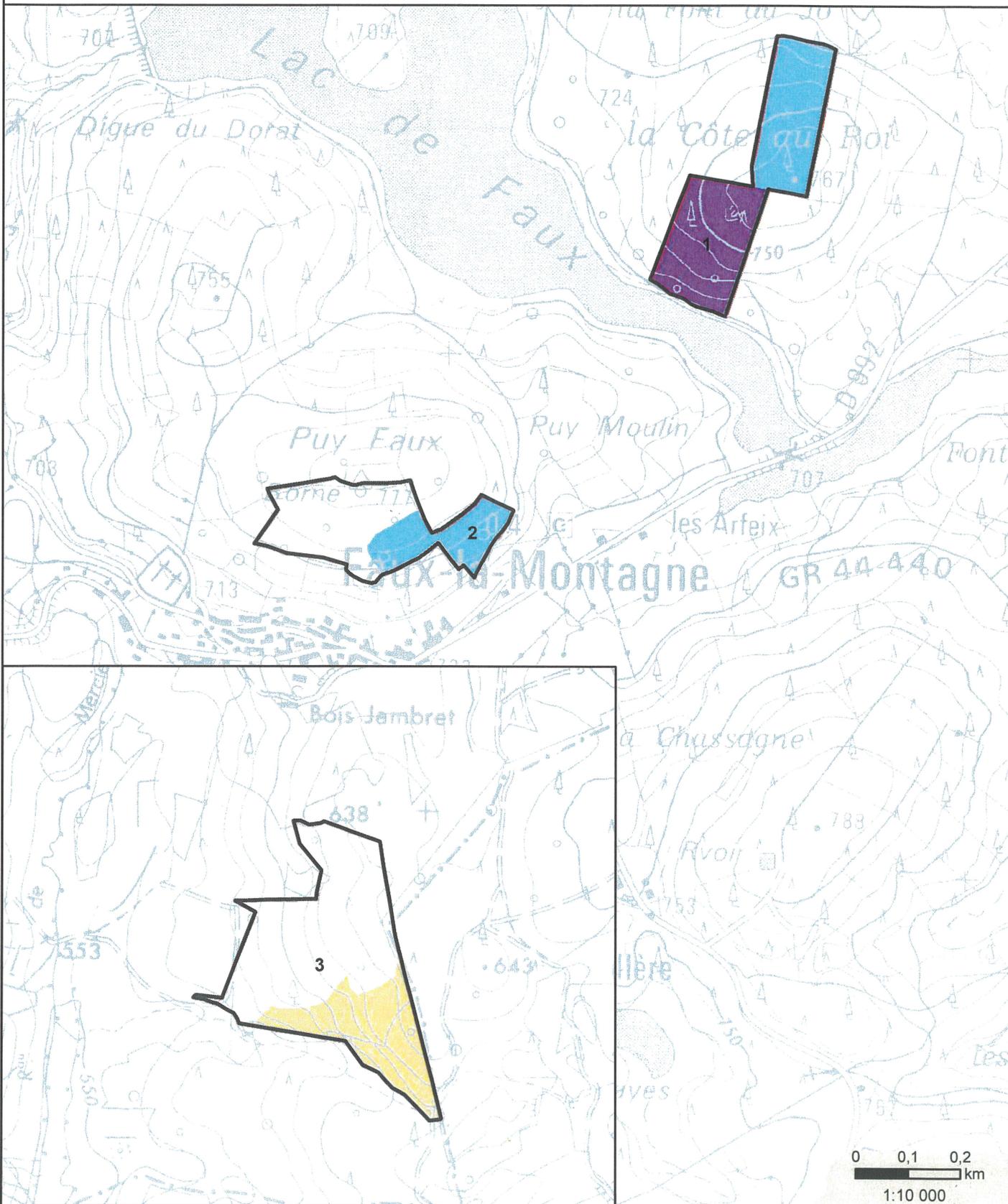
-  Accrus de chêne pédonculé de faible vigueur
-  Accrus de pin sylvestre évolués en futaie
-  Futaie d'épicéa commun
-  Futaie de douglas
-  Futaie de douglas avec érable sycomore, bouleau et chêne en mélange
-  Lande à callune et genévrier colonisée par le pin sylvestre



1:10 000

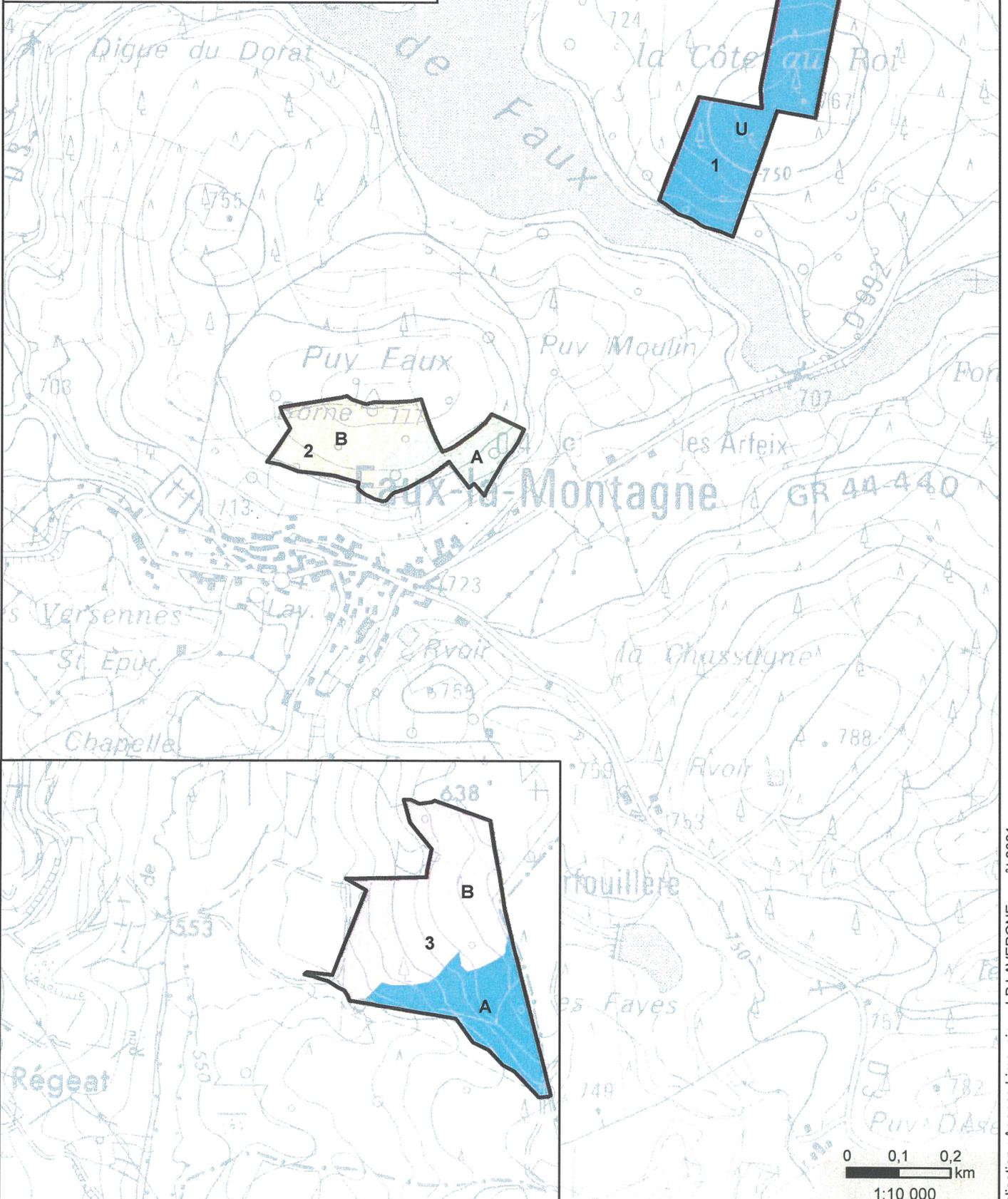


- Chêne rouge, érable sycomore, robinier en mélange et cèdre de l'Atlas, mélèze d'Europe, douglas en mélange
- Cèdre de l'atlas, chêne rouge et douglas en mélange
- Douglas
- Maintien des essences en place



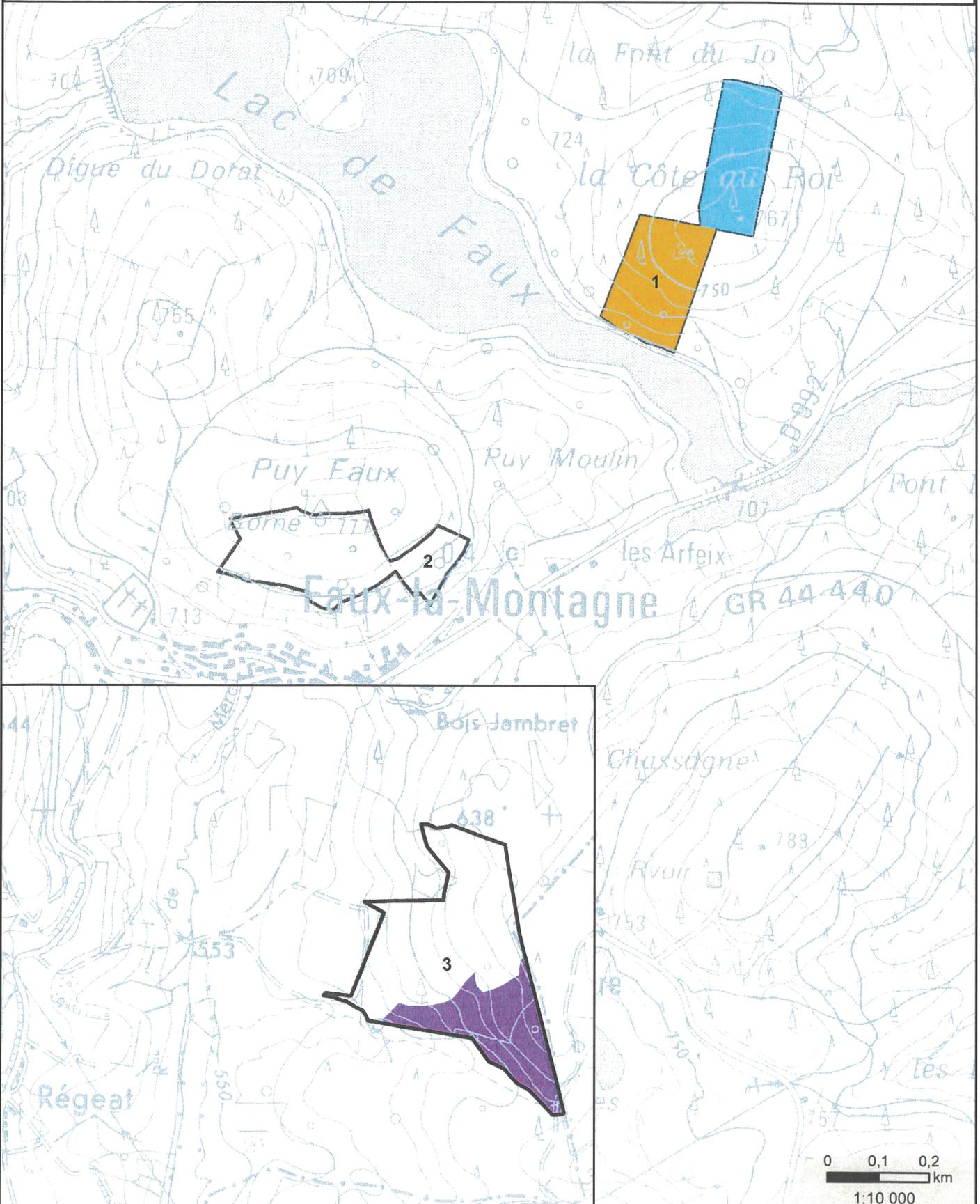


- Amélioration
- Evolution naturelle
- Hors sylviculture à vocation d'accueil du public
- Régénération





-  Reboisement sur 1,80ha par trouées de 30 ares en mélange feuillu sur 0,90ha et en mélange résineux sur 0,90ha
-  Reboisement sous couvert par bandes en cèdre de l'Atlas, chêne rouge et douglas
-  Régénération naturelle de douglas avec compléments éventuels en Cèdre de l'Atlas



## EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE : CENTRE OUEST AQUITAINE		concernant les propriétés inscrites au folio sous le nom de :
AGENCE TERRITORIALE : LIMOUSIN		
COMMUNE	FAUX-LA-MONTAGNE	

COMMUNE DE FAUX LA MONTAGNE

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle (en ha)	REGIME FORESTIER		
				Surface relevant du RF (en ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AC	6	FOND POUILLEUSE	1,1970	1,1970	AP	05/02/2021
AI	37	LA COTE AU ROI	3,3280	3,3280	AP	12/12/2005
AI	52	LA COTE AU ROI	3,7475	3,7475	AP	12/12/2005
AY	86	PUY FAUX	4,6615	4,6615	AP	05/02/2021

Surface cadastrale totale : 12,9340

Surface relevant du Régime Forestier 12,9340 hectares

## EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE : CENTRE OUEST AQUITAINE				concernant les propriétés inscrites au folio sous le nom de :		
AGENCE TERRITORIALE : LIMOUSIN						
COMMUNE		FAUX-LA-MONTAGNE		SECTION DE REGEAT		
Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle (en ha)	REGIME FORESTIER		
				Surface relevant du RF (en ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
BY	149	RIO LA ROCHE	1,8895	1,8456	AP	05/02/2021
BY	26	PLAINE DE L'ETANG	14,3410	9,6875	AP	05/02/2021

Surface cadastrale totale : 16,2305

Surface relevant du Régime Forestier 11,5331 hectares

## ANNEXE 10 Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

Pour l'ensemble des zones ZSC et ZPS identifiées au titre 1.2 de cet aménagement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
ZPS du Plateau de Millevaches	0,00	Pas d'espèce ou de nid répertoriés dans la forêt	0,00	Aucune	<i>Neutre</i>
<b>Bilan général</b>	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				<b>non</b>
	L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				<b>oui</b>

*surf. 1 : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (surface approximative)*

*surf. 2 : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)*